Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIX-HUITIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION, 916e SÉANCE

Mercredi 6 novembre 1963, à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 39 de l'ordre du jour:
Coopération en vue de supprimer l'analphabétisme dans le monde: rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (suite) 233

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération en vue de supprimer l'analphabétisme dans le monde: rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (E/3771 et Corr.1 et 2, A/5527, A/C.2/L.733/Rev.1 et Add.1 et 2) [suite]

1. Le PRESIDENT invite les membres de la Commission à poursuivre l'examen du projet de résolution concernant une campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (A/C.2/L.733/Rev.1 et Add.1 et 2) et souligne qu'un certain nombre d'amendements à ce projet ont été déposés (A/C.2/L.752, A/C.2/L.754 à 758).

2. M. CHANG (Chine) rappelle que la gravité du problème que pose l'analphabétisme dans le monde a été justement soulignée par le Directeur général de l'UNESCO, lorsqu'il a pris la parole devant la Deuxième Commission (899ème séance). De leur côté, le représentant de l'Uruguay et de nombreux autres membres de la Commission ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour remédier à cette situation.

3. L'analphabétisme ne pose pas, actuellement, de véritable problème dans la province de Taiwan, où l'enseignement élémentaire est gratuit et obligatoire. En 20 ans, la proportion des enfants d'âge scolaire qui fréquentent les écoles est passée de 71 à 96 p. 100, alors que doublait le nombre des habitants. En 1951, près de 18 p. 100 des habitants étaient analphabètes, mais cette proportion est tombée à 8 p. 100. Cette situation privilégiée n'affaiblit en rien le désir de la délégation chinoise de voir l'analphabétisme disparaître du monde, car c'est un des principaux obstacles qui s'opposent au progrès économique et social.

4. Le projet de résolution présenté par 39 puissances (A/C.2/L.733/Rev.1 et Add.1 et 2) contient nombre de suggestions judicieuses, et la délégation chinoise est disposée à l'appuyer en principe. M. Chang note que le paragraphe 3 du dispositif fait appel aux "organisations intergouvernementales et non gouvernementales en dehors du système des Nations Unies". Il serait, semble-t-il, plus conforme à la pratique généralement suivie par les Nations Unies de parler des "organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif". Le paragraphe 4 fait appel à l'UNESCO pour que celle-ci intensifie son action. Nul n'ignore la part très active prise par cette organisation dans l'exécution d'un grand nombre de programmes. Il faut donc espérer qu'en intensifiant son action en vue d'éliminer l'analphabétisme l'UNESCO n'en négligera pas pour autant ses programmes ordinaires dans d'autres domaines, qui revêtent une grande importance en ce qui concerne le progrès économique et social des pays en voie de développement.

5. Rappelant que le Directeur général de l'UNESCO a précisé qu'en l'absence d'un effort national suffisant l'aide étrangère ou l'assistance internationale n'auraient guère d'utilité, M. Chang espère que le projet de résolution, dans son texte définitif, définira plus clairement l'importance relative des programmes nationaux et internationaux. Il prie les auteurs du projet de résolution de bien vouloir tenir compte de ses observations et des autres propositions formulées lors de la discussion, lorsqu'ils procéderont à une revision du texte proposé.

6. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) souligne que les déclarations faites jusqu'ici par les membres de la Commission, ainsi que les débats sur ce sujet au Conseil économique et social lors de la trente-sixième session (1298ème et 1300ème séances), indiquent clairement les points au sujet desquels un large accord s'est fait. Il est généralement reconnu que l'analphabétisme est un fléau grave et un obstacle au développement économique et social, que la lutte contre ce fléau ne représente qu'un aspect des programmes d'enseignement et d'éducation, qui, à leur tour, sont un élément essentiel du développement économique et social et, enfin, qu'il appartient à chaque pays de décider de la manière dont il utilisera les ressources disponibles — ressources nationales et assistance extérieure — aux fins d'atteindre les objectifs généraux assignés aux programmes de développement. Donc, comme l'a souligné le représentant de l'Algérie, l'ordre de priorité fixé dans les programmes de développement doit être déterminé par chaque pays et ne saurait être imposé de l'extérieur.

7. C'est à ce stade que les opinions commencent à différer sensiblement. Pour les uns, l'alphabétisation générale des pays en voie de développement revêt une telle importance qu'elle doit avoir priorité sur tous les autres programmes, qu'il s'agisse d'enseignement général ou technique, de formation professionnelle ou de développement industriel. Cela semble être l'opinion du Directeur général de l'UNESCO et celle de plusieurs délégations; certains pays ont même adopté ce principe. Il s'agit pourtant, semble-t-il, d'un point de vue minoritaire, tant parmi les pays développés que parmi les pays en voie de développement.

8. En revanche, il semble que, pour la majorité des pays, la lutte contre l'analphabétisme, surtout

parmi les adultes, ne doit pas être engagée aux dépens des autres plans de développement nationaux, surtout de ceux qui ont été entrepris dans le domaine de l'enseignement. La solution la plus efficace à long terme consisterait alors à créer progressivement un enseignement national, efficace et équilibré, comprenant des programmes d'alphabétisation. En fait, dans la lutte contre l'analphabétisme, un programme d'urgence risque d'être incompatible avec un développement harmonieux de l'éducation.

9. Passant au projet de résolution, M. Bingham précise que, tout en étant d'accord avec les objectifs généraux définis par les auteurs, il n'approuve pas entièrement la manière dont le projet est conçu. En effet, exception faite du paragraphe 1 du dispositif, ce projet envisage un programme général "de choc". Le représentant de l'Algérie a clairement résumé l'intention des auteurs lorsqu'il a déclaré que c'était d'une campagne mondiale qu'il s'agissait et non d'une simple amélioration progressive des programmes d'éducation des adultes dans le cadre des plans de l'enseignement normal des pays intéressés.

10. En outre, alors que les auteurs du projet adoptent, semble-t-il, le principe suggéré par l'UNESCO d'une campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, ils évitent de sanctionner les conclusions de cette organisation touchant la condition préalable à la mise en route d'un tel programme, à savoir la décision de consacrer à cette fin une somme de près de 2 milliards de dollars pendant une période de 10 ans. Cela ressort clairement du paragraphe 1 du dispositif, qui mentionne la nécessité d'accorder une "priorité appropriée" à l'élimination de l'analphabétisme dans le cadre des plans de développement d'ensemble. On peut aisément conclure du projet de résolution que les pays en voie de développement ne disposent pas des ressources supplémentaires, d'un montant de 1 milliard 500 millions de dollars, qui devraient être consacrées à une campagne de lutte contre l'analphabétisme pendant les 10 prochaines années. Cette somme excède de loin les ressources requises pour l'exécution des autres programmes prioritaires, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et du développement industriel, notamment. Mais, comme son titre l'indique, le projet de résolution n'en sanctionne pas moins le principe d'une campagne mondiale, sans préciser toutefois si cette campagne doit être entreprise immédiatement, ainsi qu'il ressort du paragraphe 3 du dispositif, ou dans un avenir plus ou moins proche, comme le suggère le paragraphe 5.

11. Il semble donc bien que les auteurs n'aient pas tenu compte des conclusions formulées dans le rapport de l'UNESCO (E/3771 et Corr.1 et 2) quant aux ressources que tous les Etats Membres, notamment les pays en voie de développement, devraient consacrer à une campagne mondiale. Pourtant, ainsi qu'il ressort du paragraphe 422 du rapport du Conseil économique et social (A/5503), le représentant de l'UNESCO auprès du Conseil a clairement précisé que cette institution n'était pas disposée à patronner et à encourager une campagne de cette nature si elle n'avait pas les moyens de le faire. Ce serait donc une grave erreur, de la part de l'Assemblée générale, que d'approuver l'idée d'une campagne mondiale sans accepter le fond même de la proposition de l'UNESCO. En premier lieu, une telle décision risquerait de susciter de faux espoirs dans la population des régions en voie de développement; en second lieu, elle pourrait permettre d'exercer des pressions sur certains pays pour qu'ils donnent à la lutte contre l'analphabétisme parmi les adultes une priorité incompatible avec l'exécution rationnelle de leurs plans généraux de développement.

12. A ce sujet, il convient de préciser deux points. Premièrement, l'UNESCO a établi son rapport pour donner suite à la résolution 1677 (XVI) de l'Assemblée générale et elle s'est bornée à souligner l'ampleur tant de la tâche à accomplir que des ressources dont il faudra disposer pour que la campagne proposée soit menée à bonne fin. Les remarques de M. Bingham ne tendent donc nullement à critiquer de quelque manière que ce soit le rapport de l'UNESCO.

13. Deuxièmement, le représentant des Etats-Unis d'Amérique rejette l'allégation selon laquelle les membres qui n'approuveraient pas le projet de résolution manifesteraient, de ce fait, leur opposition à l'élimination de l'analphabétisme. A cet égard, l'attitude de son pays est parfaitement claire, qu'il s'agisse de la lutte contre l'analphabétisme sur le territoire même des Etats-Unis ou de sa participation aux programmes d'assistance bilatéraux et multilatéraux. Il est notoire que les Etats-Unis sont disposés à augmenter encore leurs contributions aux programmes des Nations Unies, si d'autres pays font de même. Ils estiment que ce sont précisément ces programmes qui offrent les meilleures possibilités de concentration des efforts visant à faciliter l'application des programmes nationaux de lutte contre l'analphabétisme dans le cadre des plans généraux de développement.

14. La délégation des Etats-Unis d'Amérique est donc bien placée pour affirmer que, si l'Assemblée générale adopte le titre de la proposition de l'UNESCO sans en approuver le fond, elle risque, sans aider de façon appréciable les analphabètes du monde entier, de leur nuire tant sur le plan psychologique que sur le plan matériel. C'est pourquoi le représentant des Etats-Unis d'Amérique propose trois amendements au projet (A/C.2/L.754). Le premier amendement, qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, tend à faire partager l'effort financier par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément au principe adopté pour le financement de tous les programmes de l'Organisation. De même, il a pour but de faire porter plus clairement l'accent sur les efforts déployés à l'échelon national par les pays intéressés.

15. Le deuxième amendement, qui tend à fondre les paragraphes 3 et 4 du dispositif en un seul paragraphe, vise à répondre aux objections que M. Bingham vient de formuler, ainsi qu'à supprimer la contradiction qui existe, dans le texte original, entre les paragraphes 3 et 5. De plus, le paragraphe 4 du projet n'est pas clair et pourrait être interprété comme signifiant que l'UNESCO devrait réévaluer l'importance relative de ses programmes en cours. En fait, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, c'est dans les limites que lui impose son budget ordinaire, ainsi que dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, que l'UNESCO devrait intensifier son action. Tel est essentiellement l'objet du deuxième amendement.

16. Quant au troisième amendement, il s'inspire des observations formulées par certains membres, le représentant de l'Indonésie notamment, touchant l'importance des programmes nationaux. Il met également en relief la nécessité d'intensifier la coopération

internationale sans pour autant prôner la mise en œuvre d'une campagne mondiale, proposition qui manque de réalisme.

17. En conclusion, le représentant des Etats-Unis d'Amérique exprime l'espoir que les auteurs du projet de résolution voudront bien accorder aux amendements qu'il vient de proposer toute l'attention voulue.

18. M. CHAVEZ GONZALEZ (Equateur) souligne que le projet de résolution propose d'appliquer au fléau de l'analphabétisme les méthodes auxquelles on a recours dans les cas d'épidémies graves: une action concertée et vigoureuse de toutes les nations. L'analphabétisme est la cause de la plupart des iniquités sociales et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Il importe donc d'y porter remède au plus tôt. La lutte contre l'analphabétisme est une condition préalable indispensable, mais ce sont les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire qui permettent de juger du succès de toute campagne entreprise dans ce sens.

19. L'amendement proposé par le représentant de la Côte-d'Ivoire (A/C.2/L.752) est inacceptable pour la délégation équatorienne. Le nouveau texte proposé pour le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution parle de "toutes les couches et catégories sociales", ce qui implique l'existence de classes, notion qui est contraire aux principes constitutionnels de l'Equateur. De même, le nouveau texte du paragraphe 3 proposé fait allusion à "l'éducation des masses ignorantes", expression nettement péjorative et qui, en soi, manque de précision.

20. Bien qu'elle n'ait pu participer aux consultations officieuses qui ont abouti à la présentation du projet de résolution revisé, la délégation équatorienne a demandé à figurer parmi les auteurs de ce projet. Elle espère que les membres de la Commission se mettront au plus vite d'accord sur un texte définitif, de façon que le projet de résolution puisse être rapidement adopté à l'unanimité.

21. M. SIMHA (Inde) précise qu'en sa qualité de représentant de la nation qui possède le nombre le plus élevé d'analphabètes il a tenu à figurer parmi les auteurs du projet de résolution revisé.

22. La lutte contre l'analphabétisme s'inscrit dans l'action concertée entreprise sur le plan mondial en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales des peuples déshérités. C'est pourquoi la délégation indienne constate avec satisfaction que le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution mentionne la nécessité d'accorder une priorité appropriée à l'élimination de l'analphabétisme dans le cadre des plans nationaux de développement. Dans les plans quinquennaux qu'elle a entrepris depuis 1951, l'Inde a dûment tenu compte de cette nécessité. Ces plans ont été particulièrement efficaces, puisqu'en une décennie la proportion d'analphabètes est passée de 17 à 24 p. 100, alors que la population augmentait de près de 80 millions d'habitants. Le nombre des enfants fréquentant les établissements primaires a plus que doublé et des efforts particuliers ont été déployés pour lutter contre l'analphabétisme parmi les adultes. Toutefois, les résultats obtenus jusqu'ici ne sauraient dissimuler l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir.

23. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait allusion au danger que présenterait un programme de choc. Toutefois, le représentant de l'Inde tient à souligner qu'il n'est nullement dans l'intention des auteurs du projet de résolution de donner la priorité absolue à la lutte contre l'analphabétisme aux dépens des autres programmes de développement, tant sur le plan national que sur le plan international. Quant aux faux espoirs qu'une campagne mondiale risquerait de susciter, cette observation peut s'appliquer aussi bien à tous les plans de développement. Souvent, les objectifs assignés à ces plans sont très ambitieux, ne serait-ce que pour permettre de mobiliser plus efficacement les énergies et d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Il en est ainsi, d'ailleurs, du programme proposé par l'UNESCO, qui prévoit l'alphabétisation des deux tiers des 500 millions d'adultes illettrés que comptent les régions sous-développées du monde. Il est peu probable, étant donné les ressources disponibles et les autres programmes prioritaires, qu'il soit possible d'atteindre cet objectif en ce qui concerne l'Inde; on peut espérer réussir dans une proportion de 50 p. 100.

24. En ce qui concerne l'assistance extérieure, il importe de souligner que les besoins diffèrent selon les pays. L'Inde, par exemple, souffre moins d'une pénurie d'équipement ou de personnel que d'un manque général de ressources. La forme d'assistance qu'elle requiert est donc très différente de celle qu'il faudra fournir à d'autres pays; toute action visant à appuyer les efforts des Etats Membres devra tenir compte des besoins nationaux.

25. En ce qui concerne les amendements proposés, M. Simha estime qu'il est souhaitable, étant donné le nombre des auteurs du projet de résolution, d'organiser des consultations officieuses qui permettront de tenir compte des différents points de vue exprimés. Enfin, il ne voit aucune nécessité de modifier le titre du projet de résolution: il s'agit d'un appel à tous les pays pour qu'ils s'unissent afin de supprimer un des obstacles les plus graves qui s'opposent au progrès économique et social des peuples.

26. M. MONTENEGRO MEDRANO (Nicaragua) déclare que son pays est résolu, avec l'appui des organisations internationales, à supprimer l'analphabétisme parmi sa population. Le gouvernement consacre actuellement aux programmes d'enseignement général plus de 15 p. 100 du budget national. Les établissements scolaires appliquent un système de roulement qui a permis de doubler les effectifs scolaires. De nombreux centres d'alphabétisation ont été créés dans les régions urbaines et rurales, et sont actuellement fréquentés par plus de 700 000 personnes. Près de 5 000 jeunes gens et jeunes filles ont terminé leurs études secondaires.

27. Toutefois, le gros des efforts a porté sur la formation du personnel enseignant. Il existe actuellement au Nicaragua cinq écoles normales qui, en 1962, comptaient plus de 2 500 élèves. En outre, les maîtres et les professeurs reçoivent des traitements suffisants afin que leur niveau de vie puisse être à la mesure de leurs responsabilités. Etant donné l'importance de ce dernier point, la délégation du Nicaragua a tenu à présenter un amendement (A/C.2/L.758) au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution. Cet amendement insiste sur la nécessité d'augmenter les crédits consacrés aux programmes nationaux d'éducation des adultes, ainsi que le nombre et le traitement des enseignants affectés à l'exécution de ces programmes.

28. En conclusion, M. Montenegro Medrano souligne les conséquences néfastes de l'analphabétisme, tant du point de vue économique et social que du point

de vue moral et politique. Il importe de supprimer ce fléau aussi vite que possible.

29. Pour M. VIAUD (France), les auteurs du projet de résolution ont pris une initiative d'un grand intérêt. Il importe, en effet, de répandre l'instruction dans toutes les couches de la population et de multiplier les connaissances générales et techniques afin que tous puissent contribuer au progrès de l'humanité et à une meilleure compréhension entre les peuples. Tel est l'objectif du Gouvernement français dans les efforts culturels qu'il a entrepris tant sur le plan national que dans ses relations avec d'autres pays.

30. En 1962, le budget total de l'assistance technique et culturelle dispensée par la France à l'étranger s'est établi aux environs de 225 millions de dollars. Plus de 35 000 enseignants français travaillent à l'étranger, soit dans des écoles françaises, soit en tant que professeurs de français dans les écoles nationales, et ce en dépit d'une grave pénurie de personnel enseignant en France même. Enfin, des 15 000 étudiants étrangers qui fréquentent les universités françaises 5 000 bénéficient de bourses d'études qui leur permettent également de subvenir à leurs besoins personnels. Le Gouvernement français a pris également toute une série de mesures visant à adapter les méthodes pédagogiques aux besoins des pays auxquels il fournit une assistance.

31. Ainsi, le Gouvernement français dépense pour ses activités culturelles à l'étranger plus de 100 millions de dollars par an, c'est-à-dire plus que le total des contributions annuelles au Fonds spécial. C'est pourquoi le représentant de la France pense qu'il est bien placé pour présenter certaines observations quant au projet de résolution à l'examen.

32. L'élimination de l'analphabétisme ne saurait se réduire à une simple diffusion de l'instruction. Bien d'autres problèmes se posent: celui de l'environnement et de l'infrastructure notamment. Il faut former des enseignants, construire des écoles, assurer la gratuité de l'enseignement, au moins au niveau primaire, et adapter les méthodes pédagogiques aux besoins locaux. C'est pourquoi le succès d'un effort général dans ce sens dépend essentiellement de l'action constante et régulière des gouvernements intéressés. Une campagne mondiale, sans produire de résultats vraiment concrets, risquerait de créer des illusions parmi la population.

33. L'expérience du Gouvernement français en la matière prouve qu'il importe avant tout de faire confiance aux gouvernements des pays intéressés, dont les efforts doivent être complétés par l'assistance technique que leur accordent les pays ayant déjà éliminé l'analphabétisme.

34. Tout en approuvant les grandes lignes du projet de résolution revisé, M. Viaud tient à réserver sa position en ce qui concerne plusieurs des dispositions de celui-ci. En premier lieu, le préambule gagnerait à être plus bref: il n'est pas utile de rappeler certains éléments de décisions antérieures, prises en dehors de l'ONU proprement dite, qu'il est difficile de citer exactement et dans leur totalité.

35. En ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, M. Viaud estime que ce n'est pas d'une assistance financière dont les pays qui veulent éliminer l'analphabétisme ont besoin, mais plutôt d'une assistance technique au sens le plus large possible (personnel enseignant, bourses, équipement et matériel). Quant au paragraphe 5, la délégation française n'est pas convaincue des mérites d'une campagne mondiale pour l'élimination de l'analphabétisme. Il serait souhaitable de modifier ce paragraphe et d'insister sur l'action des gouvernements agissant soit chacun de son côté, soit en commun pour participer à l'élimination de l'analphabétisme. C'est pourquoi, désireuse de se borner à l'essentiel, la délégation française a présenté deux amendements (A/C.2/L.757) au projet de résolution revisé.

36. M. JAZAIRY (Algérie) croit que le représentant des Etats-Unis fait erreur lorsqu'il parle des vues de la majorité et de la minorité parmi les auteurs du projet de résolution, car il n'existe entre ces derniers aucune divergence d'opinion. Tous sont prêts à accueillir favorablement les amendements qui pourraient leur être soumis. M. Jazairy est d'accord avec le représentant de l'Inde sur l'idée qu'il ne devrait pas y avoir de programme de choc. Comme il l'a souligné précédemment, il n'y a pas de priorités absolues, mais seulement des priorités relatives dans les programmes de développement.

37. Lorsqu'il a mentionné (915ème séance) la nécessité d'une campagne mondiale et non pas d'une simple amélioration progressive des programmes d'éducation des adultes, le représentant de l'Algérie voulait dire que la lutte contre l'analphabétisme devrait être abordée d'une façon nouvelle et différente des autres aspects des programmes d'éducation. Il faudrait recourir davantage au concours bénévole de la population, ainsi qu'aux moyens d'information des masses, comme la presse, la radio et la télévision. Quant à l'importance de la campagne d'alphabétisation, elle devrait être déterminée par chaque pays sur la base des priorités de ses propres programmes.

38. M. CHOCRON (Venezuela) affirme l'importance que sa délégation attache au projet de résolution, qui non seulement incorpore les graves conclusions du rapport de l'UNESCO dans la documentation de la Commission, mais offre des directives pour remédier à la situation, tant du point de vue national que dans le cadre des Nations Unies. Cette double sphère d'action est essentielle, car chaque Etat Membre doit appuyer les efforts faits à l'échelon international. En l'absence de campagnes nationales, il serait difficile de mener à bien la campagne mondiale, dont le but est d'alphabétiser les deux tiers des 500 millions d'adultes illettrés des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La coopération bilatérale et régionale entre Etats est également nécessaire à cette fin. La délégation vénézuélienne se félicite de ce que le dispositif du projet de résolution traite de ces deux aspects. Les paragraphes 1 et 2 invitent les Etats Membres à entreprendre des tâches se situant sur des plans différents. Au Venezuela, ces deux tâches sont confiées à un office de l'éducation des adultes, qui dépend du Ministère de l'éducation. Les résultats des efforts faits jusqu'ici sont encourageants. En 1941, les analphabètes de 15 ans et plus représentaient 33,8 p. 100 de la population du pays, qui comptait environ 4 millions d'habitants. On calcule que ce taux n'a été que de 14,6 p. 100 en 1962 et qu'il sera ramené à 6 p. 100 en 1964.

39. Sur le plan régional, dont il est question au paragraphe 2 du dispositif, le Venezuela a déjà prêté une aide financière et technique à d'autres pays d'Amérique latine. Des missions ont été envoyées au Panama et au Honduras, en 1961 et 1962 respectivement, pour collaborer avec les gouvernements de ces pays à l'application de leurs programmes d'ensei-

gnement. En vertu d'un accord d'échanges culturels qui a été signé à Caracas en 1962 entre le Venezuela et la Bolivie, une mission technique d'alphabétisation et d'enseignement a été envoyée pour collaborer avec les autorités boliviennes aux activités prévues pour 1963.

40. Le paragraphe 3 du dispositif étend la portée de la campagne projetée en faisant appel aux organisations qui travaillent dans le domaine de l'éducation en dehors du système des Nations Unies. De l'avis de la délégation vénézuélienne, c'est là une mesure excellente.

41. Enfin, les paragraphes 4 et 5 du dispositif soulignent le rôle que devra jouer l'UNESCO, dont le Venezuela a déjà reçu une aide continue et efficace. C'est cette organisation qui devra élaborer les plans qui assureront le succès de la campagne. Ces plans doivent s'inspirer des paroles prononcées par le Directeur général de l'UNESCO devant la Deuxième Commission. Comme l'a dit M. Maheu, l'effort essentiel incombe aux gouvernements des pays où sévit l'analphabétisme. Sans efforts nationaux, aucune aide étrangère ni aucune action internationale ne peuvent être efficaces. Des efforts nationaux ont déjà été entrepris, il s'agit de les stimuler et de les soutenir.

42. La délégation vénézuélienne considère qu'il est prématuré de mentionner au paragraphe 5 du dispositif la possibilité d'établir un fonds pour la campagne. Il faut, bien entendu, examiner l'aspect financier de la campagne, mais il conviendrait de demander au Secrétaire général et à l'UNESCO d'étudier la question sans leur dicter de formule précise. Ultérieurement, à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, comme le recommande le projet de résolution, on pourrait décider du mode de financement. Il serait dangereux de lancer la campagne sans en préciser d'abord tous les aspects. Le monde entier attend avec confiance cette grande entreprise. Il appartient à l'ONU de ne pas tromper cette attente.

M. Fernandini (Pérou), vice-président, prend la présidence.

43. M. RUSENOV (Bulgarie) dit que la déclaration du Directeur général de l'UNESCO et le rapport de l'UNESCO ont appelé l'attention de l'Assemblée générale sur des faits aussi intéressants qu'inquiétants. On a rappelé par exemple que le monde compte 700 millions d'adultes analphabètes et que, dans 85 pays, sur 206 millions d'enfants d'âge scolaire 110 millions ne fréquentent pas l'école. D'autre part, le nombre des illettrés augmente chaque année de 25 millions. C'est là un fait social dangereux auquel l'Organisation des Nations Unies ne saurait rester indifférente. La maladie sociale qu'est l'analphabétisme présente un réel danger pour la société, car elle crée souvent des barrières infranchissables au progrès économique, social et culturel. Dans de nombreux pays, des millions d'enfants d'âge scolaire ne peuvent fréquenter l'école, étant obligés de travailler pour compléter le revenu insuffisant de la famille. De l'avis de la délégation bulgare, il ne suffit pas de constater ces faits; il faut encore en chercher les causes. Elles se trouvent dans les méthodes de production périmées qui caractérisent les pays où sévit l'analphabétisme, ainsi que dans l'héritage laissé par la domination coloniale.

44. La délégation bulgare reconnaît, avec le Directeur général de l'UNESCO, que l'effort principal pour supprimer l'analphabétisme incombe surtout aux gouvernements, car là où ces efforts font défaut aucune aide étrangère ne saurait être efficace. Aussi estime-t-elle que les pays qui ont intérêt à supprimer au plus vite l'analphabétisme doivent donner suite aux résolutions 330 (IV), 743 (VIII), 1049 (XI) et 1463 (XIV) de l'Assemblée générale. La République populaire bulgare n'a pas attendu ces résolutions pour faire le nécessaire. Elle a éliminé depuis longtemps l'analphabétisme parmi les adultes, à l'exception de quelques personnes âgées. Les méthodes socialistes de production ont permis de supprimer le travail des enfants, d'améliorer les conditions de vie et de fournir de plus en plus de services aux enfants d'âge scolaire dans le domaine de l'éducation et de la santé. En Bulgarie, l'enseignement est obligatoire et gratuit. Chaque année, un tiers des enfants d'âge scolaire passent leurs vacances dans des camps presque gratuits, et tous bénéficient de soins médicaux gratuits. Chaque année, de nouveaux bâtiments scolaires sont construits au moyen des crédits budgétaires prévus par l'Etat.

45. La délégation bulgare estime que le succès de la lutte contre l'analphabétisme dépend surtout de l'existence d'un personnel enseignant hautement qualifié et bien rémunéré. Il existe actuellement en Bulgarie neuf écoles normales, deux instituts pédagogiques supérieurs, cinq facultés pour l'enseignement à l'Université de Sofia et un institut de perfectionnement. Ces institutions doivent fournir dans l'avenir immédiat le personnel enseignant dont le pays a besoin pour introduire l'enseignement polytechnique secondaire obligatoire.

46. En présence de ces faits, qui attestent le succès de la Bulgarie en matière d'enseignement, il est regrettable de constater que le rapport de l'UNESCO (E/3771) contenait aux pages 13 et 18 une erreur fâcheuse sur l'analphabétisme en Bulgarie. M. Rusenov signale que cette erreur a été corrigée par un rectificatif en date du 10 octobre (E/3771/Corr.2).

47. Quant au projet de résolution, la délégation bulgare pense qu'il devrait être complété et amélioré. Elle se réserve le droit de présenter des propositions concrètes à ce sujet si elle le juge nécessaire.

48. M. PACIS (Philippines) voit dans le projet de résolution dont sa délégation est coauteur un document logique et bien équilibré. Les auteurs du projet sont prêts à accueillir toutes les propositions, à condition qu'elles ne détruisent pas l'esprit et le but du texte.

49. L'analphabétisme est un fléau dont les conséquences économiques et sociales sont bien connues. Il est établi que l'ignorance est une des principales causes de la misère et que celle-ci est un obstacle au développement économique et social, réduisant des millions d'êtres humains à un statut de citoyen de deuxième classe ou même à l'esclavage. Les efforts d'alphabétisation et d'enseignement contribueront non seulement au développement économique des pays peu développés, mais aussi au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les masses ignorantes offrent, en effet, un terrain idéal pour la propagande, et il peut en résulter des situations qui menacent la stabilité nationale. Il est certain qu'aucune assistance étrangère ne peut avoir de résultats durables si les populations intéressées ne coopèrent pas et n'ont pas un minimum d'éducation. Bien qu'ils aient tous leur propre programme, les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, surtout ceux qui ne peuvent consa-

crer que des moyens limités à l'enseignement, sont fort intéressés par la campagne projetée. L'UNESCO y consacrera 430 millions de dollars sur une période de 10 ans. L'aide bilatérale accordée par les pays développés est considérablement plus importante, et le montant nécessaire pour la campagne ne représente qu'un léger surplus demandé à leur effort généreux.

50. Cependant, la campagne elle-même présente des problèmes particuliers, sur lesquels l'expérience des Philippines jette quelque lumière. Lorsque le programme philippin d'éducation des adultes a été lancé, il a suscité un grand enthousiasme. Mais cet enthousiasme est tombé avec le temps, et la participation aux cours est devenue si faible que les instituteurs se sont découragés et que de nombreuses écoles ont été fermées. Cet insuccès a plusieurs raisons. Tout d'abord, les nombreux adultes qui s'étaient inscrits avec enthousiasme ont trouvé l'enseignement plus dur qu'ils n'avaient pensé. D'autres se sont excusés en alléguant qu'ils étaient trop vieux. D'autres encore ont éprouvé un certain malaise parce qu'ils avaient des enfants qui fréquentaient l'école, ce qui créait des conflits familiaux. Le plus souvent, cependant, les adultes inscrits suivaient des cours du soir qu'ils considéraient comme un travail supplémentaire non payé.

51. L'expérience d'autres pays peut être plus heureuse, mais il semble néoessaire de mettre au point des méthodes plus efficaces et de rendre l'enseignement plus attrayant en le faisant apparaître comme une activité de loisirs et en l'associant à l'acquisition d'aptitudes particulières qui doivent permettre aux nouveaux alphabètes d'obtenir des emplois mieux rémunérés.

52. Le Gouvernement des Philippines a lancé un nouveau programme qui présente de meilleures chances de succès. Il absorbe une part considérable du budget annuel et a permis de réduire fortement l'analphabétisme. Il est devenu partie intégrante du programme de développement économique et social. L'UNESCO a beaucoup étudié les problèmes de la lutte contre l'analphabétisme aux Philippines, et il est bon d'évoquer de tels problèmes afin d'éviter la répétition des erreurs de certaines nations.

53. Le représentant des Philippines estime enfin que, s'il faut étudier les moyens de financer la campagne d'alphabétisation, il faut veiller également à ce que, une fois lancée, elle soit menée jusqu'au bout.

54. M. MACIEL (Brésil) dit que sa délégation suit avec intérêt la discussion de la Commission sur la coopération en vue de supprimer l'analphabétisme dans le monde. Cet intérêt est dû non seulement à des raisons humanitaires et culturelles, mais aussi au fait que l'analphabétisme est l'un des graves problèmes du Brésil. Sa population, de près de 80 millions d'habitants, compte une proportion d'analphabètes qui diminue progressivement, grâce aux efforts d'éducation, mais qui atteint encore 50 p. 100. Le représentant du Brésil rappelle que sa délégation avait appuyé la résolution 1677 (XVI) de l'Assemblée générale, en réponse à laquelle l'UNESCO a préparé le rapport qui analyse le problème de l'analphabétisme dans le monde, recommande des mesures pour les programmes nationaux d'alphabétisation et étudie les moyens d'exécuter et de financer une campagne mondiale d'alphabétisation universelle.

55. La délégation brésilienne approuve entièrement l'esprit qui anime le projet de résolution à l'examen. Devant un problème ayant de telles répercussions culturelles, économiques, politiques et sociales, le Brésil reconnaît qu'il convient d'inviter les Etats Membres de l'Organisation à donner la priorité voulue à l'élimination de l'analphabétisme en entreprenant des programmes nationaux. La délégation brésilienne est d'accord également pour qu'on demande à cette fin l'assistance financière et technique des pays où l'analphabétisme a déjà été éliminé, et la collaboration des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Enfin, le représentant du Brésil est prêt à joindre le nom de son pays à celui des auteurs du projet de résolution dans la mesure où l'on fait appel à l'UNESCO pour que cette institution intensifie son action en appuyant les efforts des Etats Membres et des organisations internationales intéressées en vue d'éliminer l'analphabétisme dans le monde.

56. La délégation brésilienne appuie non seulement l'esprit qui anime le projet de résolution, mais aussi les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de son dispositif. Elle regrette de ne pouvoir en faire autant en ce qui concerne le paragraphe 5. Elle comprend bien, comme l'a dit le représentant de l'Uruguay en présentant le projet, qu'il ne s'agit pas encore d'un engagement, mais seulement de l'étude des modes de financement possibles. Elle estime cependant que la rédaction du paragraphe 5, surtout si l'on tient compte des alinéas du préambule, laisse entendre qu'on accepte l'opportunité de lancer une campagne mondiale d'alphabétisation universelle, et qu'il n'y a de doutes qu'à l'égard de son coût et de son financement. Or, l'analphabétisme n'est pas un phénomène isolé. Ce n'est pas par hasard que les taux les plus élevés d'analphabétisme coïncident avec la plus grande pauvreté, la mauvaise alimentation, la mortalité infantile la plus élevée, et qu'ils se trouvent dans des pays qui ont une structure agraire archaïque, un faible taux d'industrialisation et de faibles niveaux de productivité et de revenu national.

57. Comme l'ont relevé plusieurs représentants, l'analphabétisme ne peut être analysé hors du contexte de la structure économique et sociale. Il est vrai que certains facteurs peuvent masquer ce rapport, mais il n'en existe pas moins une relation très étroite entre l'analphabétisme et le sous-développement. En mettant l'accent sur le seul problème de l'analphabétisme, on risquerait de négliger le fait que sa solution définitive dépend de modifications structurelles fondamentales dans le domaine économique et social. Il ne s'ensuit pas que la délégation brésilienne s'oppose à ce que l'on combatte immédiatement l'analphabétisme à l'échelon international. La misère et la faim sont également liées au sous-développement, et l'on cherche à y remédier d'urgence; il est possible qu'on doive en faire de même pour l'analphabétisme. Le représentant du Brésil n'affirme pas qu'une campagne mondiale ne soit pas une mesure appropriée à l'objectif envisagé, mais il n'est pas convaincu non plus qu'elle soit nécessairement la meilleure. La délégation brésilienne souhaiterait que soit offerte la possibilité d'une autre solution.

58. Etant donné que les plans nationaux de développement, dans lesquels doit s'inscrire l'alphabétisation, présentent des caractères particuliers et que les ressources nationales doivent obéir à des priorités qui varient d'un pays à l'autre, et que, d'autre part, les ressources internationales sont

limitées, il conviendrait que le Secrétaire général et le Directeur général de l'UNESCO étudient non seulement le financement d'une campagne mondiale éventuelle, mais aussi d'autres façons possibles d'organiser la coopération internationale technique et financière en vue de la suppression de l'analphabétisme. La délégation brésilienne souhaite avoir l'occasion de discuter de cette question avec les auteurs du projet de résolution, et elle se réserve le droit d'y revenir si elle le juge nécessaire.

59. Selon M. BOLT (Nouvelle-Zélande), le projet de résolution met bien en relief la nécessité d'éliminer l'analphabétisme. En ce qui concerne la détermination des priorités, c'est à bon droit que les auteurs ont précisé que l'initiative appartient aux pays intéressés, ainsi qu'il ressort du paragraphe 1 du dispositif. Il conviendrait toutefois de modifier le libellé du paragraphe 5 pour qu'il s'accorde davantage avec les idées contenues au paragraphe 1, et les auteurs pourraient s'inspirer utilement des propositions des délégations de l'Indonésie, du Venezuela et de la France. On peut également se demander s'il est judicieux de donner des directives à l'UNESCO; selon la délégation néo-zélandaise, la Commission n'est pas compétente et les auteurs devraient prêter attention aux observations de la délégation des Etats-Unis à cet égard. Cependant, l'Assemblée générale peut attirer l'attention de l'UNESCO sur des mesures particulières, dans le cadre des principes définis au paragraphe 1.

60. Dans son intervention, le Directeur général de l'UNESCO a déclaré que l'assistance internationale devrait tout d'abord porter sur des études et des expériences pilotes. La délégation néo-zélandaise estime qu'il importe de prendre des mesures pratiques et économiques. Une grande partie des renseignements contenus dans le rapport de l'UNESCO ont un caractère purement approximatif et il en est de même pour l'estimation quant au coût de la campagne. En conséquence, la délégation néo-zélandaise, qui attache une grande importance à l'expérience pratique, estime que la mesure la plus constructive consisterait à exécuter des projets témoins dans un certain nombre de régions. Ces projets témoins permettraient de mettre les techniques à l'épreuve des faits et d'aboutir à une estimation plus exacte du coût de l'entreprise; ils seraient également très utiles pour déterminer la répartition la plus rationnelle de l'effort à l'intérieur des programmes. Le nombre des projets témoins dépendrait de considérations financières, et M. Bolt envisage un minimum de quatre de ces projets (un en Asie, un en Amérique latine et deux en Afrique). Bien entendu, l'UNESCO assumerait une partie des responsabilités pour la préparation et la surveillance des projets témoins, mais d'autres organes pourraient assumer une responsabilité directe. Outre une contribution immédiate à la lutte contre l'analphabétisme des adultes, les projets témoins fourniraient aussi des données de base extrêmement importantes pour la campagne à entreprendre. Il conviendrait ensuite d'étudier de très près les résultats obtenus par rapport à la politique d'ensemble, et des organismes extérieurs pourraient utilement contribuer aux études nécessaires.

61. Sans entrer dans le détail à ce stade, la délégation néo-zélandaise estime que l'UNESCO, de concert avec d'autres organisations compétentes, devrait être chargée d'examiner la préparation de ces projets témoins; il faudrait également étudier à fond la possibilité de mobiliser des fonds provenant de sources extérieures, telles que les fondations privées, et de la Banque mondiale. Comme l'ont déjà dit d'autres délégations, le libellé du paragraphe 5 du dispositif devrait être remanié, mais il reste évident que des études préliminaires approfondies sont indispensables. Les propositions de la délégation néo-zélandaise n'ont d'autre but que de fournir les bases essentielles pour ces études en permettant à l'UNESCO d'avoir des indications plus claires et plus précises sur les intentions de l'ONU.

62. En conséquence, M. Bolt présente des amendements (A/C.2/L.756) tendant à ajouter deux paragraphes au projet de résolution pour tenir compte des observations qu'il vient de formuler.

63. M. LOUTOU (Niger) constate avec satisfaction que les orateurs qui l'ont précédé s'accordent à reconnaître que l'analphabétisme est l'un des plus grands fléaux dont souffre l'humanité. Lorsqu'on étudie l'évolution de la situation mondiale, on s'aperçoit que le problème n'est plus celui de la suprématie militaire, ni même celui de la division politique entre l'Ouest et l'Est, mais plutôt celui de l'opposition entre le Nord évolué et le Sud en voie de développement. Les populations du tiers monde ont pris maintenant conscience qu'il existe d'autres modes de vie que leur mode ancestral. Aspirant à une vie meilleure, elles reconnaissent de nouvelles valeurs et attachent une grande importance aux connaissances techniques qui servent de fondation au mode de vie des pays développés; en conséquence, les jeunes Etats doivent abandonner les formes traditionnelles de leurs structures sociales pour les adapter aux exigences du développement économique et social.

64. Dans leur marche vers un avenir meilleur, les gouvernements des pays du tiers monde doivent sortir d'un double cercle vicieux: d'une part, les énormes investissements qui seraient nécessaires dépassent de très loin les possibilités de l'épargne nationale; d'autre part, il faudrait créer une élite intellectuelle pour utiliser pleinement les bienfaits de la science et de la technique, mais les éléments qualifiés manquent dans les jeunes nations.

65. Dans la conjoncture actuelle, les pays en voie de développement ont été encouragés par l'adoption, à la 915ème séance, du projet de résolution sur l'institut de formation et de recherche des Nations Unies, et ils espèrent que le projet de résolution concernant la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle trouvera lui aussi un accueil favorable. C'est dans cet esprit que la délégation du Niger, coauteur du projet de résolution, accordera toute son attention aux amendements destinés à faire de ce texte un instrument encore plus efficace.

66. M. UNWIN (Royaume-Uni) dit que sa délégation est frappée par l'ampleur des besoins en matière l'alphabétisation, tels qu'ils se dégagent du rapport de l'UNESCO et tout particulièrement du tableau II figurant dans la première partie de ce document. Le rapport montre que l'analphabétisme des adultes est un problème durable qui ne peut pas être résolu en une seule campagne. L'alphabétisation doit être réalisée dans le cadre d'un plan d'éducation et, comme l'éducation est l'un des aspects du développement économique et social, toute action doit être envisagée dans le cadre de plans nationaux. M. Unwin pense, avec les représentants de l'Indonésie, du Brésil et de l'Inde, qu'il appartient aux pays en voie de développement de fixer eux-mêmes l'ordre de priorité

à adopter. Du reste, lorsque le Royaume-Uni apporte son concours en matière de formation, par exemple, il laisse aux pays bénéficiaires le choix des options. L'Organisation des Nations Unies devrait agir de la même façon.

67. Le projet de résolution dont la Commission est saisie a un titre excellent, mais il pourrait aboutir à une action non équilibrée, en donnant une trop grande priorité à l'un des éléments du problème. Le texte semble mettre en avant le plan de l'UNESCO — malgré son coût élevé — et demander son application immédiate. Les auteurs ont bien indiqué qu'il n'en était pas ainsi et que le projet de résolution visait seulement à demander une étude, mais le texte n'exprime pas clairement cette intention et il conviendrait d'éviter toute ambiguïté.

68. Le problème doit être envisagé du point de vue des possibilités pratiques. L'UNESCO a reconnu qu'elle ne pourrait pas apporter sa propre contribution au financement du plan, bien que sa part ne constitue qu'un vingtième environ du total des sommes nécessaires. La part des fonds qui doit venir de l'aide internationale est hors de proportion avec les ressources supplémentaires disponibles ou qui pourraient être disponibles chaque année pour l'ensemble de l'assistance. La somme totale qui serait apparemment nécessaire pour 10 ans et qui devrait venir de l'assistance représente plus de quatre fois le montant du budget annuel du Fonds spécial. Compte tenu de ces considérations, il importe de ne pas créer l'impression que les Nations Unies dépenseraient pour l'éducation seulement tous les fonds supplémentaires qui pourraient être obtenus aux fins du développement en général. Certes, il sied d'encourager les gouvernements et les organisations internationales, tout spécialement l'UNESCO, à accroître leurs efforts dans le domaine de l'éducation, en particulier de l'éducation des adultes, mais ces mesures doivent être prises dans le cadre des plans nationaux et avec les fonds disponibles chaque année.

69. Pour ces raisons, la délégation du Royaume-Uni présente un certain nombre d'amendements (A/C.2/L.755) au projet de résolution.

70. M. SOWA (Ghana) dit que son pays, l'un des auteurs du projet de résolution, possède une expérience directe des problèmes de l'alphabétisation. Il y a 50 ans, 15 p. 100 des habitants seulement savaient lire et écrire et il n'existait que 15 écoles secondaires. En 1948, il n'existait encore qu'un collège universitaire. Dès l'indépendance, en 1957, le gouvernement a fait des efforts gigantesques pour combattre l'analphabétisme. Maintenant, 40 p. 100 de la population sait lire et écrire, il existe un grand nombre d'écoles secondaires et trois universités accueillent plus de 3 000 étudiants. En outre, un programme spécial est destiné à l'alphabétisation des adultes. Le Ghana a pu bénéficier d'une assistance extérieure fournie par de nombreux pays, parmi lesquels l'URSS et Israël, et M. Sowa est heureux de déclarer qu'en plus du personnel enseignant fourni par le Royaume-Uni le Ghana dispose d'un nombreux personnel étranger, parmi lequel 100 personnes appartenant au Corps des volontaires de la paix et 30 professeurs canadiens. L'expérience du Ghana, où les progrès de l'alphabétisation ont permis d'améliorer la situation de l'emploi et la productivité, illustre les possibilités offertes dans la lutte contre l'ignorance et permet en même temps d'apprécier les difficultés à surmonter. La délégation ghanéenne espère que le projet de résolution trouvera un accueil favorable auprès de la Commission et se déclare disposée à examiner les amendements qui permettraient d'améliorer le texte présenté.

71. M. HAMID (Irak) constate que le rapport de l'UNESCO et les débats à la Commission ne laissent aucun doute sur la gravité et l'urgence des problèmes à résoudre pour tirer 500 millions d'êtres humains de l'ignorance.

72. Le Gouvernement irakien a consacré tous ses efforts au développement de l'éducation, qui est maintenant gratuite; du reste, les élèves bénéficient également de livres gratuits et de la gratuité des soins médicaux; en outre, les méthodes utilisées pour l'enseignement sont parmi les plus modernes.

73. En tant que coauteur du projet de résolution, la délégation irakienne espère qu'il sera adopté à l'unanimité, ce qui permettra d'éliminer un des fléaux qui affligent l'humanité. Les efforts de l'UNESCO ont tracé la voie et il importe maintenant de prendre des mesures concrètes pour résoudre un problème dont la solution commande celle de tous les autres.

74. M. CAPPELEN (Norvège) dit que le rapport de l'UNESCO a révélé l'importance de la tâche formidable qui reste à accomplir pour venir à bout de l'analphabétisme.

75. Le texte du projet de résolution contient des idées très utiles, et les interventions de plusieurs délégations, notamment celles de la Nouvelle-Zélande et du Brésil, ont fait apparaître d'autres propositions susceptibles de l'améliorer encore. On s'accorde maintenant à reconnaître non seulement la complexité du problème, mais encore les possibilités qui s'offrent pour une action efficace. La responsabilité principale pour l'élaboration et l'exécution des programmes appartient aux pays intéressés eux-mêmes, mais l'assistance internationale doit permettre d'augmenter l'ampleur des efforts entrepris; bien entendu, une coordination rationnelle sera nécessaire.

76. En conséquence, la délégation norvégienne espère qu'un large accord se dégagera à la Commission en vue de l'adoption de mesures concrètes pour l'alphabétisation universelle.

La séance est levée à 18 h 5.

Litho in U.N. 77202—April 1964—875